



Futurs conseillers territoriaux : quels enjeux, quelles stratégies politiques ?

► **Jean-Claude CARON**, Vice-président du Conseil général des Hauts-de-Seine, ancien Administrateur Territorial, ancien Directeur de l'Union des Maires du Val d'Oise

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Analyser les nouvelles dispositions de la réforme relatives à la création dès 2014 d'un nouvel élu local, le « Conseiller territorial » : mode de scrutin et redécoupage des cantons, statut, compétences.

Adapter la stratégie politique des actuels conseillers régionaux et généraux à cette importante mutation qui prendra effet dès mars 2014, tout en les accompagnant vers ce nouvel enjeu de territoire.

DURÉE 1 journée

DATE(S) 5 février • 4 juin

PROFIL DES PARTICIPANTS Conseillers généraux, Conseillers régionaux, Maires, élus d'EPCI

EFFECTIF 10 participants

CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Le projet de réforme territoriale prévoit la création à partir de mars 2014 d'un nouvel élu local, le « conseiller territorial », qui se substituera au conseiller général et au conseiller régional et siègera à la fois au Conseil général et au Conseil régional.
 - Cette nouvelle disposition fait l'objet d'un projet de loi spécifique « relatif à l'élection des conseillers territoriaux et au renforcement de la démocratie locale ». Son examen au Parlement aura lieu dans le courant du printemps 2010 pour une adoption en juin ou juillet
 - D'ores et déjà, dès décembre 2009, la Commission des Lois du Sénat a adopté le principe de la création du conseiller territorial, entamant ainsi la première phase du processus législatif

- **La journée de formation et d'échanges consiste à présenter les dispositions prévues par le projet de loi, à faire le point sur les débats en cours et les dispositions adoptées.** Elle comportera un temps d'analyse sur la stratégie à mettre en œuvre, au plan local, pour préparer le passage de la fonction de conseiller général ou de conseiller régional à celle de conseiller territorial et dans l'accompagnement des élus locaux à ce nouvel enjeu politique, afin :
 - d'anticiper le périmètre du futur territoire
 - de s'approprier les compétences du conseil général et du conseil régional
 - de maîtriser la nouvelle fiscalité locale

- **Conclusion et évaluation de la formation**

► Méthodologie : *exposés interactifs*

► Matériel pédagogique : *projection numérique en PowerPoint, support pédagogique du formateur*